

COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2024

2024-10

L'an deux mil vingt-quatre, les dix-neuf novembres à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 13 novembre 2024

Présents : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Régis COMBEAU, Maurice PELAUD, Jean-Luc LAVOIE, Gwendoline GASTIEN, Dominique HERVAUD, Brigitte MANSON, Jean-Marie REINE, Jean-Claude MAURIN, Jacqueline BABIN, Laurence ORMAUX, Sylvie BARDEY, Hugues VIAUD

Absents excusés :

Philippe ROUSTEAU qui donne son pouvoir à Jacqueline BABIN
Marie-Line RAMACKERS qui donne son pouvoir à Alain MARGAT
Krystel LEPLUMEY qui donne son pouvoir à Régis COMBEAU

Absents :

Nathalie BRIN
Tatiana GOMBEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie REINE est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024
- 2) Sollicitation d'un administré pour abattage du marronnier – Ecole Maternelle
- 3) Modernisation des horloges d'éclairage public (37 horloges) SDEER
- 4) Convention pour missions de conception de stationnements et de cheminements à l'arrivée de la mairie
- 5) Convention de coopération avec la DSDEN de Charente-Maritime, Saintes Grandes Rives l'Agglo, l'ADEI Pôle ambulatoire et la Commune de Corme-Royal
- 6) Projet d'implantation d'éoliennes de Balanzac et Ste Gemme
- 7) Questions diverses
 - a/ Projet agrivoltaïque de Corme-Royal
 - b/ Intervention de la société EXEM faisant suite à notre demande de mesures d'ondes électromagnétiques
 - c/ Implantation d'un relais pick-up

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Monsieur Jean-Marie REINE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024.

2. Sollicitation d'un administré pour l'abattage du marronnier à l'école maternelle

- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une plainte d'une administrée suite à un incident avec les marrons et les feuilles d'un marronnier. La question d'abattre le marronnier a été soulevée.

Le Maire fait la lecture du courrier reçu par la plaignante.

Le conseil d'école du 15 octobre 2024 a mis à l'ordre du jour la coupe du marronnier. Il a été décidé de ne pas abattre cet arbre car il apporte l'ombrage nécessaire pour les enfants. Cependant, une réflexion sur la fréquence de ramassage des marrons et feuilles peut être menée. Le service technique passe actuellement tous les mercredis.

Le Maire informe que la coupe de cet arbre aura un coût et nécessitera l'implantation de toiles d'ombrage qui engendrera elle-même des dépenses supplémentaires. Par conséquent il serait préférable d'avoir une nouvelle approche.

Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur un éventuel abattage de l'arbre.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse l'abattage de ce marronnier.

3. Modernisation des horloges d'éclairage public (37 horloges) SDEER

- Monsieur Alain DAVIAUD prend la parole afin d'exposer au Conseil Municipal le besoin de moderniser les 37 horloges existantes d'éclairage public. En 2017, l'ensemble des horloges mécaniques a été remplacé par des horloges astronomiques.
- Un devis de remplacement des 37 horloges par des modèles astronomiques nouvelle génération, pilotables par des smartphones, a été reçu. La somme à notre charge serait de 6 045.21 € Hors Taxe remboursable soit au comptant soit sur 5 ans. Le Syndicat Département d'Électrification et Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) prendrait alors à sa charge 50%.
- Un choix doit être fait, la Commune peut remplacer l'ensemble des 37 horloges directement mais il est aussi possible de le faire progressivement, suivant les problèmes rencontrés.
- Dominique HERVAUD demande quelles sont les garanties à postériori ? Dans la situation où le matériel ne fonctionnerait pas, quels seraient les impacts ? Alain DAVIAUD informe qu'il n'y a aucune garantie dans la durée.
- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur DAVIAUD, décide à l'unanimité de patienter avant de se prononcer.

4. Convention pour missions de conception de stationnements et de cheminements à l'arrière de la mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'information envoyée par le Syndicat Départemental de la Voirie dans le cadre de la signature d'une convention.

Cette dernière définit les missions d'études du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de la Charente-Maritime, auprès de la Commune de CORME-ROYAL, concernant la conception de stationnements et de cheminements à l'arrière de la mairie.

Les prestations identifiées dans la présente convention entrent dans le cadre des relations internes au secteur public, dénommées « quasi régie ». Celles-ci sont définies aux articles L2511-1 à L2511-5 du code de la commande publique applicable à compter du 1^{er} Avril 2019, et permettent une exclusion de mise en concurrence. Les prix proposés par le Syndicat Départemental de la Voirie pour ces prestations sont issus d'une mise en concurrence en respect du code de la commande publique.

Le projet comprendrait :

- La création d'une voie d'accès depuis le chemin du Bourbonnais ;
- La création de 2 places de stationnement aux normes d'accessibilité avec une possible aire de retournement ;
- La création d'un cheminement piétonnier aux normes d'accessibilité, afin de raccorder ces places à l'entrée de la mairie ;
- La mise en place de signalisations verticales et horizontales ;
- L'amenée de réseaux de télécommunication et électrique pour la création d'un interphone au niveau du portail ;
- L'aménagement paysager en périphérie des aménagements de voirie.

La rémunération proposée tient compte de l'assujettissement du Syndicat Départemental de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 01/01/2019, selon le taux normal en vigueur.

Les dépenses se présentent comme suit :

Prestations	Montant HT
Réalisation de l'esquisse et la production de la notice de présentation du dossier au service de l'ABF	Forfaitairement - 2 100.00 €
Réalisation du « PRO »	Forfaitairement - 1 980.00 €
Réalisation du dossier d'instruction	Forfaitairement - 1 500.00 €
TOTAL	5 580.00 €

L'opération envisagée nécessite par ailleurs la réalisation, par le Syndicat Départemental de la Voirie, des missions complémentaires suivantes :

Prestations	Montant HT
Levé topographique	425.00 €
Géolocalisation des réseaux souterrains existants	715.00 €
Essai de perméabilité	1 300.00 €
TOTAL	2 440.00 €

Soit une pré réalisation estimée à : 8 020.00 € HT (huit mille vingt Euros Hors taxe)
Le coût estimatif des travaux s'élèverait à 45 500.00 € HT (quarante-cinq mille cinq cent Euros Hors Taxe).
Aussi le montant global pour cette réalisation serait de 53 520.00 € HT (cinquante-trois mille vingt euros hors taxes) soit 64 224.00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la convention telle que rédigée et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

1 abstention, 1 contre

5. Convention de coopération avec la DSDEN de Charente-Maritime, Saintes Grandes Rives l'Agglo, l'ADEI Pôle ambulatoire et la Commune de Corme-Royal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention entre la DSDEN de la Charente-Maritime, Saintes Grandes Rives l'Agglo, l'ADEI et la commune de Corme-Royal portant sur la scolarisation de la diversité des profils des élèves avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), une unité d'enseignement autisme (UEEA) est créée au sein de l'école élémentaire, à Corme-Royal.

Ce dispositif de droit commun vient compléter le panel du dispositif de scolarisation proposé aux enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Comme tous les autres élèves et conformément au code de l'éducation, les enfants relevant de ce dispositif sont scolarisés à temps plein.

Afin de permettre une scolarité à temps complet dans l'unité d'enseignement, cette scolarisation est appuyée au quotidien par la présence d'une équipe médico-sociale dans l'école. Cette équipe est constituée de personnels salariés, du service médico-social, du pôle ambulatoire de l'ADEI.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et sont réalisées au sein de l'école associant l'équipe enseignante et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le choix de l'implantation de UEEA relève de la compétence du service départemental de l'éducation nationale de la Charente-Maritime.

La convention sera renouvelée tous les trois ans.

Entendu les termes de la convention, le conseil municipal à l'unanimité :

- a) Approuve la convention de coopération entre la DSDEN de Charente-Maritime, Saintes Grandes Rives l'Agglo, l'association ADEI – pôle ambulatoire et la commune de Corme-Royal
- b) Charge Monsieur Le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document se référant à ce dossier.

6. Projet d'implantation d'éoliennes de Balanzac et Sainte Gemme

Monsieur Dominique HERVAUD quitte la séance, le temps que soit abordé ce point précis afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu émanant de l'association ABALEOL située à Nancras Charente-Maritime. Dans celui-ci, il est demandé à ce que la commune réaffirme auprès du Préfet de la Charente-Maritime sa position vis-à-vis du projet éolien de Balanzac et Ste Gemme. Le Maire fait lecture du courrier qui pourrait être adressé à Monsieur le Préfet après accord du Conseil Municipal. Monsieur Alain DAVIAUD propose de rajouter une autre argumentation, à savoir l'aérodrome de Saint-Agnant, qui serait menacé si les éoliennes étaient implantées. Un vote à bulletin secret est organisé.

Ne se prononce pas = 2

Oui = 14

Non = 0

Après avoir comptabilisé les bulletins, l'opposition au projet est maintenue et la lettre approuvée à la majorité.

7. Questions diverses

- a) Un premier COPIL est organisé avec Valorem le 27 novembre 2024 de 15h à 17H ayant pour objectif de présenter les projets, les enjeux, les impacts environnementaux. Une réunion publique aura lieu le même jour de 17h00 à 19h00.
- b) Des mesures d'ondes électromagnétiques ont été réalisées par le laboratoire EXEM sur les terrains de sports, à la mairie, aux écoles ainsi qu'au centre de loisirs. Les résultats font apparaître aucune anomalie d'ondes électromagnétiques dans chacun des bâtiments mesurés. Suite à la demande de Dominique HERVAUD, un courrier sera adressé à l'entreprise Systra afin de demander s'il est possible de restreindre le nombre d'émetteurs à 4 ou 5 maximum.
- c) L'exploitant du point relais poste a souhaité l'ouverture d'un relais pick-up au sein de sa structure. Monsieur Le Maire a fait la demande afin que celui-ci puisse en bénéficier. Désormais un relais pick-up est ouvert à Corme-Royal, au magasin de la presse, tabac.
- d) Monsieur le Maire a été sollicité pour rajouter des points d'arrêts scolaires sur la commune. Le dossier a été effectué auprès des services compétents.
- e) Le Maire informe que de nombreux cambriolages ont eu lieu sur Corme-Royal, il rappelle les précautions d'usages à prendre, telles que verrouillage des portes et fenêtres, relever tout comportement suspect. N'hésitez pas à appeler le 112 ou le 17.
- f) Monsieur Alain DAVIAUD signale au Conseil Municipal qu'il va demander aux Services Techniques de passer le lamier aux endroits les plus dangereux et tailler les haies communales.
- g) Monsieur Jean-Marie REINE informe qu'on lui a fait remarquer que la lumière de la salle polyvalente était restée allumée toute la nuit. Alain DAVIAUD précise que c'est une question de bon sens, à tout à chacun d'appliquer les bonnes pratiques.
- h) Brigitte MANSON informe qu'il y a un problème de minuterie aux toilettes de la salle polyvalente. Sylvie BARDEY informe que les travaux sont en cours.

De plus, Brigitte MANSON rajoute que, lors de sa permanence au cimetière afin d'aider les personnes à porter les fleurs, elle a constaté l'état du cimetière, ce dernier était sale. Le Maire informe que le service technique sera prévenu pour intervenir.

- i) Dominique HERVAUD fait une remarque concernant la déchetterie. Dès 14h, l'espace des végétaux est déjà plein. Par conséquent, des personnes se délestent des déchets verts dans les champs.
- j) Jean-Luc LAVOIE informe que la tonte n'est pas réalisée sous les balustrades du stade et ce, depuis plusieurs mois. Il serait bon de voir avec le service technique pour que tout soit correctement effectué ne serait-ce pour les administrés et du regard lors des manifestations.
- k) Jean-Claude MAURIN signale qu'il y a une mauvaise organisation concernant la déchetterie au niveau circulaire. De plus, les bacs sont souvent pleins. Monsieur MARGAT fera remonter les informations.
- l) Régis COMBEAU informe qu'actuellement 497 personnes sont connectées à Panneau Pocket. Les bénévoles de l'heure civique sont très investis, tout particulièrement au cimetière. C'est une opération qui a très bien fonctionné et qui a été inspirante. L'heure civique s'est portée volontaire pour faire l'emballage des cadeaux de Noël.
Une zone de gratuité sera probablement reconduite en 2025.

Séance levée à 21h42

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marie REINE

Le Maire,

Alain MARGAT